



# Cotisations et abonnements 2019



Les cotisations s'entendent pour l'année civile au moment de la souscription. Toutes les cotisations (sauf l'adhésion simple) comprennent l'abonnement à notre revue trimestrielle *La Gazette des Grands Prédateurs*.

L'abonnement débute au numéro qui paraît après la souscription d'adhésion.

**66 % de vos cotisations et de vos dons sont déductibles de vos impôts dans la limite de 20 % de votre revenu imposable.**

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

CP : ..... Ville : ..... Pays : .....

Tél : ..... Courriel : .....@.....

Profession : ..... Signature : .....

Fait le ...../...../.....

• **Je souhaite devenir adhérent de FERUS, je choisis l'adhésion annuelle\*** ( chèque ou  prélèvement automatique)

- Adhésion simple : ..... 15 €
- Adhésion membre actif tarif réduit (- de 18 ans, chômeurs, étudiants) : ..... 20 €
- Adhésion membre actif : ..... 30 €
- Adhésion familiale (plusieurs membres, 1 seule adresse) : ..... 37 €
- Collectivités, associations : ..... 37 €
- Abonnement seul à la gazette des grands prédateurs (4 numéros) : ..... 26 €

\* Adhésion hors France métropolitaine : rajouter 7 euros

• **Je souhaite devenir adhérent membre bienfaiteur de FERUS** (toute cotisation annuelle supérieure à 37 €)

Je donne (par chèque) ..... €

Je donne (par prélèvement automatique) ..... €  tous les mois  tous les 3 mois  tous les 6 mois  tous les ans

• **Je souhaite faire un don**

Je donne (par chèque) ..... €

**A renvoyer à FERUS, BP 80 114, 13718 Allauch cedex**

**Avec le prélèvement automatique, soutenez FERUS dans la durée !**

(interruption sur simple demande / valable aussi pour l'étranger)

Si vous choisissez le prélèvement automatique, merci de remplir et de renvoyer également cette autorisation de prélèvement, accompagnée d'un relevé d'identité bancaire au format BIC/IBAN.

### Mandat de prélèvement SEPA

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez FERUS à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte conformément aux instructions de FERUS. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

Identifiant créancier  
SEPA

**FR94ZZZ622028**

Désignation du titulaire du compte à débiter

Désignation du créancier

**Association FERUS  
BP 80114  
13 718 Allauch cedex**

Compte à débiter :

IBAN

BIC

Référence unique du mandat : le numéro de la RUM vous sera communiqué avec votre confirmation de prélèvement par mail ou par courrier.

Fait le ...../...../..... A .....

Signature :